

L'an deux mil huit, le douze juin,

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Decroix, Mme Duvivier, M. Beucher, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : M. Jardot

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 24 avril 2008, est approuvé à l'unanimité après les remarques suivantes :

- Monsieur Beucher souhaite une réponse sur le nettoyage de la salle polyvalente après les manifestations organisées par le comité des fêtes. Le conseil municipal accepte que la salle soit lavée par l'employé communal après chaque occupation par le comité des fêtes ainsi que toute association du village.
- Suite à l'intervention de Monsieur Vanderpert, Madame Decroix précise que l'ADEME versera bien une aide financière de 3000 € et qu'un dossier de demande de subvention est à l'étude au Département, ce qui oblige à repousser la livraison du véhicule car la date de la facture doit être postérieure à l'arrêté de subvention.

I. DELIBERATION PLU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la révision du plan d'occupation des sols, valant élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Le PLU sera exécutoire au bout d'un mois après affichages, annonces légales, et envoi au Préfet.

II. CONTRAT ET SALAIRE MICHELE SAGEOT (DELIBERATION)

Le contrat à durée déterminée de Madame Sageot est renouvelé à l'unanimité pour un an.

III. CONTRAT MAYSOUN MEZIANE (DELIBERATION)

Le contrat à durée déterminée est renouvelé à l'unanimité. Mademoiselle Méziane fait actuellement 2 heures par jour. Le conseil Municipal est favorable à une heure supplémentaire si celle-ci est demandée lors du Conseil d'école. Le nombre d'heures pouvant dans l'avenir diminuer en fonction du nombre d'élèves.

IV. CONSULTATION PRESTATAIRES CANTINE SCOLAIRE ET DELIBERATION

Madame Decroix rappelle que le contrat passé avec La Normande date de septembre 1984 et qu'une consultation s'impose.

Monsieur Beucher présente :

- Le nouveau contrat que nous propose La Normande soit 2.51 € TTC par repas pour 30 à 35 repas par jour et 2 repas gratuits ainsi que la mise à disposition du four.
- Le contrat d'Isidore qui se situe à 2.64 € TTC le repas.
- Le conseil demande que Monsieur Beucher revoit Isidore pour le prix, le prêt d'un four et deux repas gratuits.

V. DELIBERATION POUR LA VENTE DU TRACTEUR

Le sujet ayant déjà été débattu une délibération de principe est prise à l'unanimité pour autoriser la vente.

VI. DELIBERATION POUR ECRITURE COMPTABLE

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'inscrire la vente au chapitre 024.

VII. VENTE DU TRACTEUR TONDEUSE A UN PARTICULIER (DELIBERATION)

Le conseil accepte le principe de la vente du tracteur tondeuse à un particulier. L'acte de vente devra stipuler qu'il est uniquement vendu pour pièces, 300 euros.

VIII. DEMANDE DE PAIEMENT PAR TICKETS CESU

Ce mode de paiement pour payer la garderie entraîne des frais d'ouverture de dossier et des frais de gestion pour la commune. Pour ces raisons l'assemblée rejette cette demande estimant que les frais engendrés ne doivent pas être à la charge des administrés.

IX. ECLAIRAGE DE L'EGLISE (1^{ère} et 2^{ème} PHASE) ET DELIBERATION

Madame le Maire fait d'abord le point :

- 1^{ère} phase de l'illumination de l'église :
faite sous le mandat précédent pour un montant de 12353.20 € HT hors subvention dont nous n'avons pas connaissance ; le SIER ayant omis de nous envoyer le devis et la demande de délibération.
- 2^{ème} phase :
Transmis à Madame le Maire par Monsieur Faure pour acceptation du devis et demande de délibération, elle s'élève à 13000 € H.T hors subvention pour l'éclairage des vitraux et l'avant du porche.

Madame le Maire précise qu'il faut donc délibérer pour savoir s'il convient d'engager tout ou partie des travaux de la 2^{ème} phase et également de délibérer pour la 1^{ère} phase, déjà terminée, sur la demande du SIER.

Le mécontentement est général au sein du Conseil qui n'accepte pas la façon de procéder du Syndicat. En conséquence le Conseil refuse pour le moment de prendre la délibération pour la 1^{ère} phase, suspend sa décision pour la 2^{ème} phase et demande à Madame le Maire de revoir le Syndicat pour une baisse des prix, ceux-ci leur paraissant très exagérés.

X. DEMANDE DE CONCESSION AU CIMETIERE

Le conseil accepte à l'unanimité la réservation d'une concession à une personne extérieure à La Vieux Rue dont la famille est déjà enterrée sur place.

XI. QUESTIONS DIVERSES

- L'employé communal, Cyril Das est arrêté pour accident du travail pendant une semaine. Il est remplacé par Mathieu Joly. En cas de prolongation si Monsieur Joly ne pouvait assurer la continuité, Monsieur Houdeville, qui remplacera Monsieur Das cet été, se rendrait disponible.
- Madame Collet demande par courrier la possibilité d'inscrire Camille et Lisa à l'école maternelle de Morgny pour des raisons de proximité et de nourrice.
- Monsieur Mestré est venu informer en Mairie que sa fille Lylou ira en maternelle à Morgny. Madame Mestré se rendant tous les jours à Rouen par le train de Morgny.
- Horaires des tontes : - les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h00 et de 14 h 30 à 20 h 00
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00
- La cérémonie de la fête des mères et des pères aura lieu le samedi 13 juin 2009
- Achat de deux panneaux d'affichage extérieur pour la Mairie
- Sont nommés par la Direction Générale des finances publiques pour la commission communale des impôts directs :

▪ COMMISSAIRES TITULAIRES	▪ COMMISSAIRES SUPPLEANTS
▪ CHAUVET Hugues	▪ GRISEL Yves
▪ DUVIVIER Edith	▪ ROLANDO Agnès
▪ VANDERPERT Thierry	▪ FLEUTRY Jean-Hugues
▪ COIGNET Astrid	▪ AMBROISE Valérie
▪ PORET Sophie	▪ BENABID Yamina
▪ HIMPE Olivier	▪ COMBEAU Philippe

- La fête de l'école aura lieu le jeudi 26 juin à 20 heures.
- Une assemblée générale de la communauté de communes est prévue le 26 juin à 18 heures à Saint Denis Le Thiboult.
- Un administré demande si on peut envoyer l'ordre du jour par mail. L'ordre du jour est affiché en Mairie et consultable sur internet.
- La permanence d'élus du samedi commencera en septembre et le bulletin d'informations sortira en juillet.
- Monsieur Beucher s'étonne des frais de 437.59 € dépensés pour le court de tennis. Il s'agit là de l'entretien courant. Monsieur Beucher se rapprochera de l'entreprise MAESTRO pour mettre les choses « au clair ».
- La question de la garde des enfants en cas de grève des enseignants est reposée : ceci n'est toujours pas obligatoire.
- Il est demandé des précisions sur le verre de l'amitié servi après la messe dédiée à Saint Benoît. Celui-ci a été fait à la demande de Monsieur Anger.

- Il ressort d'une réunion au SIAEPA que les membres du conseil municipal précédent n'avaient pas été informés des travaux de rénovation de la station d'épuration de Morgny. Le coût prévu de l'investissement est de 200 000 € pour trois communes, ce qui ferait pour nous une annuité de 6900 € pour 2009.
- Des devis seront demandés pour le déplacement des gravats sur le parking de la salle polyvalente.

Séance levée à 00 heures 45